



Chères familles,

Le moment est venu pour vous de faire vos inscriptions pour les vacances d'automne 2023.

Notre accueil de loisirs sera ouvert du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023.

Attention, nous sommes fermés le mercredi 1^{er} novembre 2023.

Les inscriptions auront lieu du lundi 2 octobre à 9h au dimanche 15 octobre à 19h uniquement sur le portail famille :

<https://peri-jeunesse.portail-defi.net/>

DU LUNDI 2 OCTOBRE AU DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

Seules les familles ayant besoin de 4 jours ou de 5 jours par semaine peuvent s'inscrire.

Les inscriptions se font à la journée UNIQUEMENT.

Vous devez cliquer sur chaque jour : le forfait 5 jours (voir grille des tarifs) sera validé au moment de la facturation par la secrétaire.

Les inscriptions faites pour moins de 4 jours par semaine seront refusées.

DU LUNDI 9 OCTOBRE AU DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

Les familles peuvent s'inscrire selon leur besoin (de 1 à 5 jours) en cliquant sur les journées souhaitées.

En cas d'inscription sur 5 jours, le forfait sera validé au moment de la facturation par la secrétaire.

A PARTIR DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

Les familles extérieures pourront s'inscrire selon leurs besoins, sous réserve de places disponibles.

Les inscriptions faites par les familles extérieures avant cette date seront refusées.

Pour rappel :

- L'accueil de Loisirs sera ouvert de **7h30 à 18h30** (un péri-accueil vous sera facturé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, en plus du prix de la journée). Vous n'avez pas d'inscription à faire pour le péri-accueil.
- **Vous devez être à jour de vos factures et avoir rempli un dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024, pour nous permettre de valider vos inscriptions.**
- Rappel du règlement intérieur : pour les vacances scolaires, une seule modification (annulation totale ou partielle) sera possible UNIQUEMENT pendant la période d'inscription. Au-delà de ce délai, les inscriptions ne pourront plus être modifiées ou annulées.
- Priorité d'accueil aux enfants de Périgny et St Rogatien scolarisés ou habitants sur l'une des deux communes.
- Pour rappel : il n'existe pas de forfait 4 jours en terme de facturation. Le forfait 5 jours est appliqué pour la facturation, seulement en cas de présence effective de l'enfant sur les 5 jours.

Toute l'équipe de direction et la secrétaire restent disponibles.

N'hésitez pas à revenir vers la secrétaire ou moi-même, si vous rencontrez des difficultés dans vos inscriptions sur le portail famille, nous sommes là pour vous accompagner.

Cordialement,

Coralie SERER JOUBERT, Directrice de PÉRI'JEUNESSE

5 Bis Rue Châteaurenard - 17180 PÉRIGNY

Tél : 05 46 45 16 49 / 06 75 67 18 27

Courriel: peri.jeunesse@hotmail.fr / Blog: www.perijeunesse.com/

Facebook : <https://www.facebook.com/PeriJeunesse/>